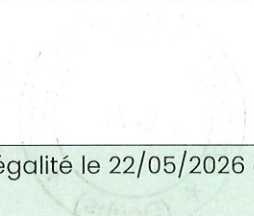


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>DÉLIBÉRATION N°01*/2026</b>	<b>Objet : Election du Vice-Président</b>
<p><u>Date de la convocation</u> : <b>13/05/2026</b></p> <p><u>Date de la séance</u> : <b>19/05/2026</b></p> <p><u>Présidence de séance</u> : Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS)</p> <p>Membres en exercice : <b>11</b> Membres présents : <b>7</b> Membres absents représentés : <b>1</b> Membres absents non représentés : <b>1</b> Membres absents non excusés : <b>2</b> Votants : <b>8</b></p>	<p><u>Membres présents</u> : Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Charles MONA, Alexandra CURIE, François LEBEAU, Georges WAECKEL.</p> <p><u>Membres absents représentés</u> : Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à Mme Nadia LAKHDER)</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : Mme Martine CHENUS-MARTHEY</p> <p><u>Membres absents non excusés</u> : M. Daniel BOURQUIN Mme Biljana MARKOVIC</p>
<p><u>VOTE : UNANIMITE</u></p> <p><u>POUR</u> : <b>8</b></p> <p><u>CONTRE</u> : <b>0</b></p> <p><u>ABSTENTION</u> : <b>0</b></p>	
<p>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 22/05/2026 et de sa publication le 25/05/2026</p>	

Présidé de droit par Madame le Maire, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la Ville de Grand-Charmont comprend, en nombre égal, 5 membres élus au sein du conseil municipal et 5 membres nommés par Madame le Maire, ne siégeant pas au conseil municipal et représentant les associations locales oeuvrant en direction des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à la délibération n°09-2026 du conseil municipal en date du 27 avril 2026.

Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-18 du CASF, Madame la Présidente propose aux membres du conseil d'administration de procéder à l'élection d'un vice-président du CCAS de Grand-Charmont pour la durée du mandat en cours du conseil d'administration. Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A l'unanimité, les administrateurs décident que l'élection se fera à main levée.

Madame la Présidente procède à l'appel à candidatures.

Il est constaté le dépôt de candidature de Madame Colette BESANÇON.

Aucune autre candidature n'est présentée. Le conseil d'administration décide de procéder aux opérations de vote.

**Les résultats du vote sont les suivants :**

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

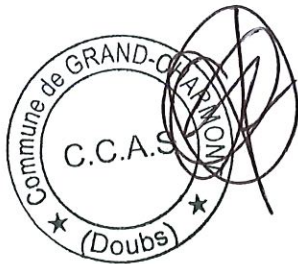
Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Nombre de voix obtenues par Madame Colette BESANÇON : 8

**Madame Colette BESANÇON est déclarée élue en tant que Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grand-Charmont et installée immédiatement dans ses fonctions.**

La Présidente du CCAS,  
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,  
Paul GAUTHIER.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Paul Gauthier', written over a horizontal line.